



2022

Bulletin Municipal
SAINT-ANDRÉ-DE-BOËGE



SOMMAIRE

Le mot du maire 3

INFOS PRATIQUES

Numéros utiles	4
Nuisances sonores	5
Brûlage à l'air libre	5
Dépôts sauvages de déchets	5
Élagage	5

LE PETIT CARNET DE SAINT-ANDRÉ

État civil 2021.....	6
Les bébés 2021.....	6
Ils nous ont quittés.....	7-8

VIE MUNICIPALE

Le personnel communal	8
Compte administratif.....	9
Travaux	10-11
Projets	12
Le déneigement à Saint-André.....	12
Les fonds frontaliers.....	13

VIE SCOLAIRE

Les activités	14-18
---------------------	-------

ANIMATION RURALE : APAR'ÇA.....	18
---------------------------------	----

La paroisse

DEVOIR DE MÉMOIRE

Cérémonies patriotiques.....	20-21
Souvenir Français	21-22

UNE PAGE D'HISTOIRE

Les archives communales.....	23
Hygiène publique et salubrité	24-26
La scierie Donche aux Reybaz	27
Regroupement des communes de Boëge et Saint-André.....	28

ENTREPRENDRE À SAINT-ANDRÉ

CENTRACHALPES	29
Thomas Letouque	29
Pro 4x4 - Vallée Verte Automobile	30
Joss Pneus - Station de lavage.....	30
Jolly constructions bois	31
Garage Renault - Agence Locatelli	32
Garage Tim'on	32

Les Globe Crotters.....	33
La fabrication de Cymbales à Ludran	34
Les services de santé en Vallée Verte	35



QUEL DRÔLE D'ÉQUIPAGE

APERÇU LE 12 NOVEMBRE 2021 À LUDRAN :

Félix avec son engin **mi-vélo mi-canoe** tirant son attelage, accompagné d'une poule, ont fait un petit arrêt sur la commune.

Reportages sur son aventure insolite :

- Sur facebook : @passemobilesjumelles
« Il vit au jour le jour dans sa bike-house »
- Sur france3-regions.francetvinfo.fr
« Insolite. Félix Billey voyage en vélo canoë... ou l'éloge de la lenteur »

MERCI AUX PERSONNES QUI ONT CONTRIBUÉ À LA RÉALISATION DE CE BULLETIN.

Photo de couverture : verger d'anciennes variétés de poiriers et pommiers aux Reybaz

Photo dernière page : fleur de pivoine à la Crosse

Conception et réalisation : CTOCOM - Atelier de Communication en Vallée Verte Bogève - 06 75 07 20 57 - www.ctocom.fr



LE MOT DU MAIRE

2021 ne nous aura pas plus épargné que 2020 et nous avons dû nous adapter tout au long de cette année avec toujours la même préoccupation liée à cette pandémie. Mon plus grand souhait en écrivant cet édito c'est qu'enfin nous puissions nous retrouver et que toutes nos associations puissent s'exprimer avec le talent qu'on leur connaît pour notre plus grand plaisir. Ces moments de partage sont indispensables et c'est une fierté pour moi d'entendre des gens de l'extérieur de la commune parler de St-André pour telle manifestation ou tel spectacle. Merci à Pierre Ibanez et toute son équipe qui se sont mobilisés pour relancer à de nombreuses reprises des rencontres (autour de jeux) à l'école de La Corbière.



La vie de Maire n'est pas toujours un long fleuve tranquille mais heureusement j'ai la chance d'avoir autour de moi une équipe de choc. Les dossiers sont nombreux en partant de la forêt, des sentiers, de la voirie, des affaires scolaires, de l'urbanisme, des régularisations de route, de la défense incendie etc. Chacun apporte sa pierre à l'édifice avec ses connaissances et ses disponibilités. Je souhaite les remercier pour tout ce travail accompli au fil des mois et des années. Tout n'est pas parfait, le budget n'est pas extensible, il faut faire des choix : l'agrandissement de la salle des fêtes et la traversée de Curseilles pèsent très lourds dans nos finances. Ces deux chantiers auraient pu se réaliser sans encombre mais quelques problèmes d'approvisionnement pour certains matériaux sont venus perturber le bon déroulement des travaux. Tout est rentré dans l'ordre : Curseilles sera terminé pour la fin juin et la salle des fêtes en juillet. Il nous restera quelques aménagements intérieurs que nous réaliserons dans l'automne.

Nous avions évoqué dans une Santadrionne en 2020 le souhait de travailler sur l'aménagement de l'ancien cimetière : nous sommes en train de recenser l'ensemble des tombes en carré commun mais aussi perpétuelles en effectuant les recherches dans les archives communales.

2021 a été une année d'élections régionales et départementales et dans les deux cas, nous sommes concernés car aidés financièrement par la Région et le Département. Pour notre canton de Sciez, nous deux conseillers sortants ont été réélus Mme Christelle Beurrier et M. Joël Baud-Grasset. Le nouveau président du Conseil Départemental, M. Martial Saddier a souhaité les avoir à ses côtés et tous deux sont vice-présidents. Pour notre commune, le Département joue un rôle essentiel puisqu'il nous accompagne financièrement et techniquement, suivant les dossiers, tout au long de l'année pour les projets que nous lançons. Un merci tout particulier à Monsieur le Président Martial Saddier pour cette nouvelle impulsion qu'il souhaite donner à notre territoire mais surtout pour son accessibilité et sa disponibilité pour « les petits Maires » que nous sommes.

Dans les projets sur lesquels nous travaillons, les sentiers et la mobilité sont toujours d'actualité et ceci se fait en coordination avec la CCV. Chaque commune peut travailler sur les sentiers qui ne sont pas communautaires et reconnus par les services du département.

Je voudrais aussi, par ce bulletin municipal, remercier Monsieur Smiesko qui a fait une donation de sa propriété (à Curseilles) à la commune. De nombreux travaux seront à réaliser mais l'urgence est de refaire le toit qui menace de s'effondrer. Ce sera fait dans l'été.

Comme en 2020, le personnel communal et l'équipe enseignante ont fait un travail remarquable. Les travaux de la salle des fêtes ne facilitant pas notre fonctionnement, il a fallu s'adapter en permanence.

Pour terminer, je veux plus particulièrement remercier cette année notre secrétaire de Mairie Régine pour son professionnalisme, son dévouement, sa patience... et sa très grande disponibilité.

Bonnes vacances et bonne lecture.

Le Maire
Jean-François BOSSON



INFOS PRATIQUES

LA MAIRIE

Horaires d'ouverture:

- Mardi et jeudi: 9h-12h / 14h-18h
- Samedi: 9h-12h

📞 04 50 39 18 56

✉️ mairie@saintandredeboege.fr

🏠 www.saintandredeboege.fr

Les habitants de Saint-André peuvent se référer au site web de la commune pour toutes les infos de dernière minute.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE VERTE

📍 BP 21 - 50 rue du Bourno - BOËGE

📞 04 50 39 09 20

🏠 www.cc-valleeverte.fr

⌚ CC de la Vallée Verte

✉️ contact@cc-valleeverte.fr

⌚ Lundi 17h-19h - Du mardi au vendredi 9h-12h

ÉCOLE PRIMAIRE DE ST-ANDRÉ

📍 Chef-Lieu - Saint-André-de-Boëge

📞 04 50 39 02 80

⌚ Lundi, mardi, jeudi et vendredi:

8h30-11h30 / 13h30-16h30

LA MÉDIATHÈQUE

Horaires d'ouverture:

- Mardi: 9h-12h / 16h-18h
- Mercredi: 10h-18h
- Jeudi: 16h-18h
- Vendredi: 16h-18h
- Samedi: 9h30-12h

📞 04 50 39 02 42

⌚ Médiathèque intercommunale de la Vallée Verte

📍 Rue de Saxel - BOËGE

GENDARMERIE DE BOËGE

⌚ Lundi: 8h-12h / 14h-18h

Mardi et jeudi: 8h-12h

Mercredi et vendredi: 14h-18h

Samedi: 9h-12h / 15h-18h

📞 04 50 39 10 03 ou 17

LES NUMÉROS UTILES

Appel Urgence Européen.....112

Sapeurs-pompiers.....18

SAMU.....15

Enfance Maltraitée.....119

Centre anti-poison Lyon04 72 11 69 11

EDF (urgence électricité)09 72 67 50 74

Gendarmerie.....17 - 04 50 39 10 03

En cas d'urgence seulement,
pour la commune 04 50 39 08 66

ADMR.....04 50 39 02 33

Centre Hospitalier Alpes Léman .04 50 82 20 00

Animaux secours - Arthaz04 50 36 02 80

ENVIRONNEMENT

LA DÉCHETTERIE

⌚ Lundi, mardi, mercredi,
vendredi et samedi: 9h-12h.
Lundi, vendredi et samedi: 15h - 18h.

📞 04 50 39 48 84

📍 Route de la Crosse - BOËGE

ORDURES MÉNAGÈRES

Collecte le lundi matin

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE ST-ANDRÉ

📍 au Chef-lieu

📍 à la Corbière

EAU ET ASSAINISSEMENT

Vous devez vous adresser directement au SRB,
la mairie n'a plus son rôle à jouer dans la gestion de l'eau et l'assainissement.

RAPPEL DES NUMÉROS D'URGENCE

EAU: 07 72 29 74 59

ASSAINISSEMENT: 06 30 11 37 56

ACCUEIL SRB

Tél.: 04 50 95 71 63

HORAIRES

- tous les matins 8h30 – 12h
- lundi, mercredi, jeudi 13h30 – 17h30

PERMANENCES

ARCHITECTE CONSEIL - CAUE

(Conseil d'Architecture d'Urbanisme
et de l'Environnement)

Prendre RDV à la mairie de St-André

📞 04 50 39 18 56

ASSISTANTE SOCIALE

⌚ Sur RDV: Mardi 9h-12h, mairie de Boëge

Jeudi 9h-12h, mairie d'Habère-Lullin

Permanence téléphonique:

📞 04 50 33 23 48

CONSULTATION PÉDIATRIQUE

Protection Maternelle et Infantile (PMI)

⌚ mardi après-midi mairie de Boëge
tous les 15 jours sur rendez-vous

📞 04 50 33 23 48



MISSION LOCALE

⌚ Sur RDV: mardi 9h-12h - mairie de Boëge

📞 04 50 95 20 50

📞 04 50 31 02 03 (permanence)

CONCILIATEUR CIVIL

Le contacter à l'antenne de justice

📍 10 chemin de Morcy - 74 200 Thonon les Bains

📞 04 50 17 04 82

DÉFIBRILLATEURS AUTONOMES EXTERNES

La commune dispose de 2 DAE:

- **1 au chef-lieu:** à l'entrée de la salle des fêtes,
- **1 à la Corbière:** sur la façade de l'ancienne école.



QUE FAIRE EN CAS D'ESSAIM D'ABEILLES CHEZ VOUS ?

- Contacter France GAVE

Tél. 06 31 15 29 85

mail: francegave84@orange.fr



ANIMAUX ERRANTS

En cas de chats ou chiens errants sur la voie publique, appeler le 04 50 36 02 80
www.animaux-securite.fr



NUISANCES SONORES :

QUELS SONT LES JOURS

ET HORAIRES À RESPECTER ?

Chacun se doit de respecter la quiétude de son voisinage.

Les travaux de bricolage ou de jardinage sont autorisés aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables de 8h à 20h ;
- Les samedis de 9h à 12h et 14h30 à 19h ;
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Référence Arrêté n° 324 DDASS/2007 relatif aux bruits de voisinage, préfecture de Haute-Savoie, 26 juillet 2007.



LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES DE DÉCHETS

Dans des temps où la conscience écologique s'impose de plus en plus, nous constatons sans cesse des dépôts sauvages sur la commune.



*Photo prise sur la route de la Molière au printemps 2022.
Une main courante a été faite à la Gendarmerie de Boëge.*

Nous rappelons que les déchets encombrants (des particuliers ou entreprises) doivent être déposés à la déchetterie à Boëge.

RÉGLEMENTATION DU BRÛLAGE À L'AIR LIBRE

LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS EST INTERDIT PARTOUT ET TOUTE L'ANNÉE, CAR FORTEMENT ÉMETTEUR DE POLLUANTS.

Ces déchets verts doivent être amenés à la déchetterie aux jours et horaires d'ouverture, où ils seront valorisés.
Référence Règlement Sanitaire Départemental (RSD), article 84.



ÉLAGAGE LE LONG DES VOIES ET CHEMINS COMMUNAUX

QUI EST CONCERNÉ PAR L'ÉLAGAGE ?

Les propriétaires riverains, dont arbres et haies sont plantés en bordure de voies communales et chemins ruraux, sont dans l'obligation de procéder à l'élagage des branches, ou à l'abattage des arbres morts qui menacent de tomber.

POURQUOI FAUT-IL ÉLAGUER ?

Pour la sécurité de chacun. L'objectif consiste à prévenir la chute d'arbres et de branches sur les véhicules et personnes empruntant les voies de communication. Cela permet également une meilleure visibilité pour le voisinage et pour le réseau routier, d'éviter le dysfonctionnement des infrastructures, comme les lignes aériennes, téléphoniques et électriques, ou l'interruption d'une voie de circulation. Enfin, cela évite la dégradation des routes par les arbres, les branches et les racines qui avancent sur les voies.

QUE DIT LA LOI ?

Plus de précisions sur le site de la mairie.



ÉTAT CIVIL 2021

NAISSANCES

DETRAZ Gabin: 24 janvier - Curseilles

CULLET Alessio: 22 mars - Curseilles

TARLOWSKI HECQUET Ethan: 13 avril - Les Rhin

RYCKEBUSCH Ylan: 24 juin - Ludran

PUMAN-DERVIEUX Mayron: 7 juillet - Les Biotlets

BANACH Stanislas: 6 septembre - Ludran

MARIAGES

MAGNIER Marcel et M'VECK Marie Françoise: 6 mars

FARQUE Jérémy et BRIFFARD Audrey: 5 juin

ROCH Alexandre et BISSETTI Mélodie: 10 juillet

PROD'HOM Éric et ASSOMO MEVA'A Noëlle: 18 décembre

DÉCÈS

PACCOT Gilles: 11 mars - Curseilles

VACHOUX Louisa: 28 mars - Curseilles

MANSAY Mikaël: 27 juin - Les Rhin

SAILLET Alain: 7 octobre - La Crosse

PACCOT Fabien: 29 novembre - Curseilles

LES BÉBÉS 2021

Le 19 mars, les restrictions sanitaires allégées, nous avons eu le plaisir de recevoir en mairie les bébés nés en 2021, de beaux petits garçons accompagnés de leurs parents pour un bon moment de convivialité.





ILS NOUS ONT QUITTÉS

Gilles PACCOT

Gilles a grandi à Curseilles, fréquenté l'école de La Corbière où Mlle Félixaz, l'institutrice lui a inculqué le plaisir de la poésie. Régleur-décolleteur de profession, il a travaillé à Bons-en-Chablais et à l'usine Saddier de Boëge. Marié avec Simone en 1973, ils décident un retour au pays et construisent leur maison à Curseilles. Après Stéphanie, Fabien vient agrandir la famille. Bricoleur, Gilles avait un atelier bien fourni; passionné des animaux il élevait poules, lapins dont il était très fier. Il s'était même récemment lancé dans l'apiculture. Chaque année, la plantation des patates à la Fully (où il avait un chalet d'alpage, sur les hauteurs de Villard) était son occupation prioritaire. Il aimait aussi aller faire du bois dans la forêt constituant ainsi ses « provisions » pour l'hiver !



Gilles, d'humeur joyeuse, accueillant, était toujours prêt à rendre service. Sa participation aux spectacles « son et lumière » de Saint-André fut fort appréciée, d'autant plus qu'il y avait entraîné sa petite famille. Ces dernières années, il était heureux de la compagnie de ses petits-enfants, leur faisant découvrir et apprécier le bonheur de vivre à la campagne.

Poète à ses heures, « Gilles Jean du Ruisseau » nous régalaient de ses textes dans le bulletin municipal. Il avait certainement plein de sujets en tête qu'il n'a malheureusement pas pu coucher sur papier car il s'en est allé soudainement en mars 2021.

Chantal VON ARX - DUPRAZ



Louisa VACHOUX

C'était notre doyenne. Elle habitait le village de Curseilles, décédée le 28 mars 2021 à 98 ans.

Louisa est née le 5 juillet 1922 à La Muraz. Depuis sa prime jeunesse, elle a exercé le métier d'agricultrice, avec ses parents d'abord, puis avec Joseph son mari, sur la commune d'Arbusigny.

Puis, en 1953, le couple est venu louer et habiter la ferme à Curseilles, avec leurs 3 enfants: Marcel, Lucien et Raymond. Plus tard, viendront agrandir la famille: Gilbert et Gérard. Le travail a été intense pour elle, jusqu'à un âge avancé, secondant son fils Marcel qui avait repris l'exploitation après le décès de son père Joseph. Malgré ses journées de travail harassantes, Louisa était accueillante, à tel point que sa cuisine était souvent le rendez-vous du voisinage et des nombreux amis. Sa joie naturelle s'est assombrie quand elle a perdu son fils aîné Marcel en 2005.

Aujourd'hui cette ferme où Louisa a travaillé et vécu une existence de bonheurs et de peines parfois, a disparu sous le bras des pelles mécaniques, enfouissant à jamais les souvenirs de toute une famille.

Gaston RUHIN



Alain SAILLET

C'était Alain,

Dans la nuit du 7 octobre 2021, Alain Saitlet nous a quittés, à l'aube de ses 70 ans. Notre peine accompagne celle de sa famille et surtout de sa maman âgée, pour laquelle il assurait à longueur de journée, une assistance quasi permanente.

Alain a servi sa commune durant de nombreuses années. Élu conseiller municipal 18 années et adjoint au maire de 1989 à 1995, sa proximité facilitait la gestion des problèmes qui se présentaient et dans le suivi des chantiers. Son naturel enjoué faisait qu'il était entouré de nombreux amis. Ses rires étaient perçus au loin ! Homme de cœur, serviable, il était toujours disponible pour rendre service. Dans son parcours professionnel, il fut employé quelques années aux usines Gambin de Viuz-en-Sallaz, puis a repris l'exploitation agricole de ses parents, jusqu'à l'âge de la retraite. Sa passion pour la chasse et la pêche à la truite faisait de lui un entraîneur d'hommes écouté et reconnu.

Cher Alain, notre Ami, ta mémoire flottera longtemps encore sur le territoire de notre commune et surtout dans son chef-lieu.

Gaston RUHIN



LE PETIT CARNET DE SAINT-ANDRÉ

Fabien PACCOT

Fabien est né et a grandi à Curseilles où avec Caroline, ils sont venus s'installer dans la maison familiale, au cœur du hameau. Fabien scolarisé à l'école de La Corbière était un vrai « Santadrion ». Tout jeune, il a participé aux spectacles « son et lumière » de Saint-André ce qui lui a certainement insufflé la fibre des relations sociales. Papa d'Axel et Maëline, il s'est investi très tôt dans l'Association des parents d'élèves apportant une aide précieuse pour l'organisation des diverses manifestations. Élu conseiller municipal en 2008, il a aussi été très actif en organisant pour notre commune les Jeux Intervillages. Fabien, tout en discrétion et avec le sourire n'hésitait pas à mettre la main à la pâte pour toutes sortes d'activités, qu'elles soient sportives ou de loisir.

Fabien, parti beaucoup trop tôt, ton sourire et ta sérénité planeront encore longtemps sur notre territoire.

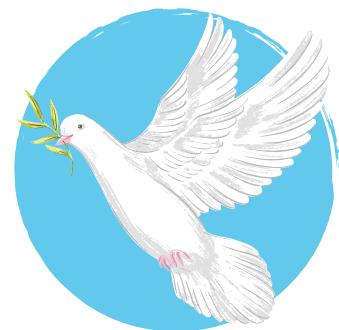
Chantal Von Arx - Dupraz



Mikaël MANSAY

Il a grandi au hameau des Ruhin et a fréquenté l'école du chef-lieu. Mikaël était passionné de moto. Malheureusement la maladie l'a emporté beaucoup trop tôt.

Chantal Von Arx - Dupraz



LE PERSONNEL COMMUNAL

BIENVENUE À MARIE-SYLVIE

Dès le 2 septembre, nous avons accueilli Marie-Sylvie Turpin pour remplacer Nelly dans toutes ses activités auprès de la commune. Marie-Sylvie a su s'adapter à sa nouvelle fonction, pas toujours facile, notamment pour la surveillance des élèves lors des repas. Mais elle sait garder son sang-froid et assure cette tâche avec rigueur et bienveillance.



DÉPART EN RETRAITE DE GÉRARD VACHAT

Gérard, notre employé communal, a fait valoir ses droits à la retraite en mars 2021.

Multi-tâches, sa spécialité était notamment le déneigement sur nos 14 km de voies communales, dès 4h du matin afin que les routes soient dégagées pour permettre aux habitants de se déplacer le mieux possible. Gérard, personne aimant la nature, préférait le travail en extérieur où il y avait fort à faire: entretien des fossés, du cimetière, des espaces verts du chef-lieu, nettoyage des containers poubelles, élagage, fauche le long des voies communales, petits travaux de maintenance à l'école. Ayant été chauffeur à la SAT pendant 10 ans, il pouvait remplacer Jeanine pour la conduite de notre navette scolaire. Habitant la commune il pouvait intervenir, en cas d'urgence, pour aider à régler des problèmes.



AU REVOIR NELLY

Durant 10 ans, Nelly Jorre a assuré la surveillance des élèves dans la cour, à la cantine et encadré en son temps les TAP (temps d'activités périscolaires). Elle était chargée aussi du ménage dans nos bâtiments communaux (mairie, école, salle des fêtes, appartements). Elle a assuré ses tâches avec un grand professionnalisme, toujours prête à donner un coup de main si besoin. Sa gentillesse, son dévouement auprès des enfants ont été fort appréciés durant toutes ces années. Nelly a décidé en juillet 2021 de donner une autre direction à sa carrière professionnelle que nous lui souhaitons aussi riche en expérience qu'à Saint-André.

Gérard peut maintenant s'occuper des nombreux travaux à la ferme, s'adonner à la pêche, bichonner son potager et passer du bon temps avec ses petits-enfants. Bonne retraite Gérard !



COMpte ADMINISTRATIF 2021



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Électricité, combustible, carburant, fournitures, voirie, administratives, scolaires, entretien bâtiments, véhicules, voirie, assurances, frais garderie des bois communaux, taxes foncières, fêtes et cérémonies, publications, abonnement, timbres, téléphones...

220 952,79 €

CHARGES DE PERSONNEL

Salaires + charges

122 015,49 €

CHARGES GESTION COURANTE

Indemnité Maire et Adjoints, service incendie, subventions aux associations

77 458,83 €

CHARGES FINANCIÈRES

Intérêts des emprunts

26 671,57 €

ATTÉNUATION DE PRODUITS (FPIC)

4 745,00 €

CHARGES EXCEPTIONNELLES

1 283,88 €

OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT

entre sections (investissement et fonctionnement)
Opérations comptables sortie de biens
+ amortissement

25 455,80 €

TOTAL

478 583,36 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

PRODUITS DES SERVICES

Repas cantine, charges appartements communaux, coupe de bois, concession cimetière

67 322,19 €

IMPÔTS ET TAXES

Contributions directes, taxe sur l'électricité, taxe enregistrement

325 032,55 €

DOTATIONS PARTICIPATIONS

Dotations de l'état, fonds Genevois

246 897,52 €

PRODUITS GESTION COURANTE

Location appartements

47 470,35 €

ATTÉNUATION DE CHARGES

Remboursement Indemnités, personnel communal

0,00 €

PRODUITS EXCEPTIONNELS

Remboursements frais de gestion

28 154,45 €

OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERT

Dotation amortissement + sortie biens

25 455,80 €

TOTAL

740 332,86 €

EXCÉDENT 2020 : 175 381,47 €

TOTAL : 915 714,33 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

IMMOBILISATION INCORPORELLE

Étude passerelle la Menoge, participation communale construction immeuble le Vuan

33 840,19 €

IMMOBILISATION CORPORELLE

Poteaux incendie, bornages, acquisition parcelles, sécurisation RD220

82 870,59 €

TRAVAUX EN COURS

Passerelle la Menoge, travaux salle des fêtes

326 590,91 €

REMBOURSEMENT PRÊT (capital)

102 786,22 €

DOTATION

Remboursement taxe d'aménagement

2 235,31 €

OPÉRATION D'ORDRE

25 455,80 €

TOTAL

573 779,02 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

PRÊT

400 000,00 €

SUBVENTIONS INVESTISSEMENT

Subvention tempête Élianor, salle des fêtes, amendes de police

79 238,97 €

FCTVA + TAXE AMÉNAGEMENT

Récupération TVA + taxes constructions

77 879,08 €

DOTATIONS AMORTISSEMENT

25 455,80 €

TOTAL

582 573,85 €

EXCÉDENT 2020 : 166 619,01 €

TOTAL : 749 192,86 €



TRAVAUX



SALLE DES FÊTES

- État des travaux en mars 2022



- État des travaux au 1^{er} juin 2022





CURSEILLES

Après des mois de travaux, l'aménagement et la sécurisation de cette portion de départementale touchent à leur fin.



cheminement piéton



Création de places de stationnement pour les riverains

POSE DE LA PASSERELLE DE L'AMANDINE* SUR LA MENOGE



* Nom en souvenir des spectacles son et lumière de 1996-1997 "Amandine du Moulin Vieux", qui se déroulaient sur ce site.



PROJETS

RÉAMÉNAGEMENT DU CIMETIÈRE ET DU MONUMENT AUX MORTS

L'ancien cimetière, dont les premières inhumations datent de 1913, nécessite une remise en état. Ainsi, le conseil municipal a lancé le projet du réaménagement de ces lieux. Un état de toutes les sépultures tant sur le pourtour que dans les espaces centraux a été effectué en ce début d'année 2022. La prochaine étape est l'identification des sépultures en état d'abandon et la recherche des familles concernées. Ceci permettra de démarrer la procédure administrative de reprise des sépultures et des concessions en l'état d'abandon.

En parallèle à cette procédure, nous étudions aussi:

- L'aménagement futur de l'ancien cimetière : réflexion sur de l'engazonnement des allées ou pose d'un enrobé ou de gravier ; drainage pour évacuer les eaux de ruissellement, etc.
- La rénovation du monument aux morts, création d'un espace libre tout autour pour plus d'aisance lors des cérémonies, installation de bancs. Ceci nécessitera le déplacement des tombes les plus proches.
- La création d'un jardin du souvenir et d'un ossuaire (obligatoire lors des exhumations) ; l'agrandissement ou l'édition d'un nouveau columbarium.

LE DÉNEIGEMENT À ST-ANDRÉ

Suite au départ en retraite de notre employé communal, le conseil municipal a décidé de confier le déneigement de la commune à une entreprise extérieure. Après analyse des différents prestataires et contrats sur les différentes communes de la Vallée Verte, il a été décidé de confier le déneigement et le broyage des accotements au GAEC LE PLANE.

Sur le principe, le GAEC LE PLANE met à disposition un chauffeur pour conduire le tracteur communal et un deuxième tracteur avec chauffeur équipé avec la deuxième étrave communale. Cette organisation présente l'avantage de pouvoir déneiger les deux versants de la commune en même temps et surtout de déneiger même si l'un des deux tracteurs est en panne.

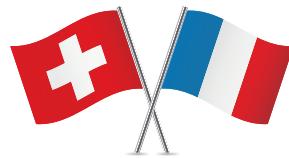
Nous remercions le GAEC LE PLANE pour ces prestations qui nous donnent entièrement satisfaction.



QUELQUES RAPPELS:



- Ne pas déposer dans la route de la neige et de la glace provenant de l'intérieur de vos propriétés
- Bien entretenir vos haies et arbres en bordure des voies qui plient sous le poids de la neige et gène le passage du chasse-neige notamment au niveau de la cabine.
- Les propriétaires riverains sont tenus de faire enlever, chacun le long de sa propriété, la neige encombrant les trottoirs et celles provenant des toits.
- Faciliter le passage des engins de déneigement. Ils ont un caractère prioritaire.



LES FONDS FRONTALIERS

Chaque fin d'année, le canton de Genève rétrocède aux départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, 3,5 % de la masse salariale des travailleurs frontaliers. 60 % de ces fonds sont ensuite reversés aux communes au prorata du nombre de frontaliers installés sur leur territoire. Au fil des ans, les sommes rétrocédées sont devenues très importantes.

Cette compensation financière, signée en 1973 découle d'un double constat. Premièrement, le canton de Genève a choisi d'imposer les travailleurs frontaliers à la source. C'est son droit le plus absolu. Un choix que n'a pas fait la plupart des autres cantons helvétiques, préférant laisser la perception de l'impôt à la France. Deuxièmement, les communes françaises doivent accueillir les frontaliers et leurs familles sans percevoir de compensation. En effet, les entreprises pour lesquels ces frontaliers travaillent ne versent aucune taxe ou impôt à la France, elles sont à l'étranger. Dans certaines communes, la population frontalière représente plus de la moitié des actifs.

ORIGINE DE L'ACCORD

En 1963, les travailleurs frontaliers, regroupés en association « le Groupement de l'Ain et de la Haute-Savoie » préconisaient la rétrocession d'une partie de l'impôt aux communes frontalières de résidence, ceci afin de ne pas être perçus comme une charge pour leur commune mais bien comme des travailleurs participant financièrement au développement de celle-ci. Les membres de cette association ont alors multiplié les contacts afin de faire accepter par le canton de Genève le principe d'un versement. En 1970, les maires des communes frontalières de la Haute-Savoie se sont réunis pour créer l'association des Maires des communes frontalières. Élus français, suisses et représentants du Groupement des frontaliers ont pu obtenir un accord qui a le mérite d'éviter un écueil important, que l'impôt rétrocédé par Genève reparte à Paris. Les Genevois ayant fait pression pour avoir la garantie que les sommes versées resteront dans les départements frontaliers de l'Ain et de la Haute-Savoie. Le 29 janvier 1973, un accord entre le Conseil fédéral suisse agissant au nom de la République et canton de Genève et le Gouvernement de la République française précise que Genève versera 3,5 % de la masse salariale perçue par les travailleurs frontaliers à la France qui remettra cette somme aux départements frontaliers.

UNE MANNE FINANCIÈRE INDÉNIABLE

En 1973, les signataires de l'accord n'imaginaient certainement pas que le phénomène frontalier connaîtrait une

telle évolution. Le premier versement a été de 10 millions de CHF, il se monte à 160 millions aujourd'hui, soit seize fois plus! Ces sommes ont permis aux départements et aux communes de disposer de moyens financiers pour assurer leur développement. 101 millions d'euros cela représente un septième du budget du Conseil général de la Haute-Savoie par exemple (budget 2007 : 705 millions d'euros).

La répartition de cette manne se fait pour 76 % au profit de la Haute-Savoie et 24 % de l'Ain. Les départements respectifs gardent 40 % de la somme pour financer des travaux d'intérêt général et reversent les 60 % restant aux communes au prorata de leurs frontaliers sous forme d'allocation directe. En moyenne, chaque frontalier apporte directement à sa commune plus de 1 300 €.

POUR UNE MEILLEURE INTÉGRATION DES POPULATIONS FRONTALIÈRES

Outre l'aide apportée aux communes frontalières, ce système présente un autre avantage pour l'intégration des frontaliers dans leur canton de travail, ils y sont dorénavant contribuables par le biais de cette rétrocession. Mais il n'a pu exister que par la volonté du canton de Genève d'imposer à la source et par le nombre élevé des frontaliers.

POUR RAPPEL:

- 2014 : 279 millions de francs suisses
- 2015 : 278 millions de francs suisses
- 2016 : 284 millions de francs suisses
- 2017 : 291 millions de francs suisses
- 2018 : 292 millions de francs suisses
- 2019 : 310 millions de francs suisses
- 2020 : 315 millions de francs suisses
- 2021 : 326 millions de francs suisses

La rétrocession financière genevoise a donc favorisé grandement l'intégration des frontaliers de part et d'autre de la frontière. Elle a permis d'éviter les pièges du chacun pour soi en croisant les intérêts. « Les frontaliers travaillent en Suisse et ils participent au financement du canton. Les frontaliers vivent dans les communes françaises et ils participent au financement de leur cité de résidence ». Un cas d'école particulièrement intéressant qui prouve que la fiscalité peut être un facteur d'intégration et de développement. Un exemple à suivre en Europe !

Une petite commune comme la nôtre a reçu pour 2021, 126 176 € et cette somme, quoique passable, représente une aide indéniable à son fonctionnement.

Une répartition plus importante sur les petites communes hautes savoyardes serait judicieuse lorsque l'on sait que l'agglo d'Annemasse reçoit plus de 10 millions d'euros.

Michel CHARAT



Les textes, écrits par les élèves, n'ont pas été retouchés.

PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE

Le jeudi 2 septembre a eu lieu la rentrée des classes de l'école de Saint-André de Boëge. Il y a 30 élèves. Émilie JAFFRE, la directrice, a dans sa classe: 7 CP, 2 CE1 et 7 CE2, et Marie TISSERAND a dans sa classe 6 CM1 et 8 CM2, ce qui fait 14 CM et 16 CP/CE. En janvier, un nouveau CE1 a intégré l'école, il s'appelle Axel. Nous lui souhaitons la bienvenue. Nos quatre délégués sont Armand, Victor pour la classe des CP, CE1, CE2 et ceux des CM1 et CM2 sont Noan et Coline ! Nous avons un projet, c'est d'adopter un petit animal comme les petits qui ont déjà six petits phasmes. Nous avons dans la cour de nouveaux traçages au sol. Nous avons comme projets : la piscine, le ski de fond, la bibliothèque et le cinéma. Nous avons installé des règles à la balle américaine pour éviter de tricher. La balle américaine est un jeu de ballon qui se joue pendant la récréation. Il faut un arbitre pour y jouer. Nous avons changé de cantine, nous sommes à l'Espérance maintenant. Nous trouvons cette école géniale ! Nous l'aimons beaucoup !

Jeanne, Luca et Noan

ERRATUM :

- Axel, élève de CE1, est arrivé en janvier.
- Neal, élève de CE1 aussi, est arrivé en avril.

NOUS SOMMES MAINTENANT 32 ÉLÈVES.

LA BOÎTE À LIVRES

L'idée d'avoir une boîte à livres a été proposée par les délégués l'an-née dernière (2020-21). Alexy Blanc Chiappani a demandé à son papa, Jérôme Blanc qui est menuisier, de la fabriquer. Jérôme nous l'a amenée début mars avec Alexy et un ami. Alexy a aussi participé à la fabrication. La mairie va fournir le plexiglas pour les fenêtres. On va la poser près de l'école primaire. La boîte à livres sert à déposer des livres ou à en prendre gratuitement. On espère qu'elle sera posée avant la fin de l'année. Il faudra prendre soin de cette boîte à livres. Merci beaucoup à Alexy et son papa.



Luca, Noan et Ernes

LES MASQUES



Les CP et les CE



Depuis peu, on peut enlever les masques dans la cour et le lundi 14 mars 2022, on pourra les enlever dans la cour et dans la classe. Je trouve que c'est mieux pour respirer. Il y a une personne qui ne veut pas enlever le masque dans la classe. La grande majorité souhaite l'enlever. Les élèves veulent enlever les masques parce qu'ils font de la chaleur, que ce n'est pas pratique, et qu'on a des difficultés pour respirer, c'est éner-vant. Et puis, cela fait du bien de voir les visages.

Lucas



Les CM





NETTOYONS LA NATURE

Le vendredi 24 septembre, l'école de Saint André de Boëge, les CP, CE1, CE2 CM1, CM2 ont fait un projet qui s'appelle nettoyons la nature. Ce projet consiste à nettoyer la nature. Le papa de Jeanne et d'autres parents étaient là pour nous accompagner. Léanna et Coline ont trouver une mâchoire, on prétend que c'est la mâchoire d'un bébé chevreuil ou celle d'un faon.

Kimberly, Pénélope, Ernes et Léanna



LES ÉLECTIONS DE DÉLÉGUÉS



LES HISTOIRES DE LA VALLÉE VERTE

Nous allons vous présenter notre magnifique projet. C'est un projet d'écriture dans la Vallée Verte.

Martine DESBROLLES vient tour à tour dans différentes classes de la Vallée. Elle est déjà venue le 14 décembre 2021, le 21 janvier et le 7 février 2022. Notre classe (CM) participe à l'écriture de deux histoires, une sur la vouivre et une sur le diable. Tandis que la classe voisine (CP-CE) travaille sur les fées. Lorsqu'elle est venue pour la première fois, Martine nous a raconté plusieurs légendes. La majorité de la classe aime bien ce projet.

Esteban, Bartoloméo et Coline

LA CHORALE DE NOËL

Le vendredi 17 décembre, on a fait une chorale de Noël. On était 30 élèves en tout, à participer. Toute l'école a chanté "Que du bonheur", les CM ont chanté "Petit garçon" et les CP/CE ont chanté "Le petit renne au nez rouge". On était sous le préau de l'école. On a chanté pour montrer nos efforts à nos parents et pour passer un bon moment. Ensuite le Père Noël est venu nous apporter des chocolats. L'APE avait prévu de quoi grignoter et se réchauffer. C'était bien.

Kimberly et Pénélope



Le mardi 21 septembre notre classe (CM1/CM2) et celle des CP/CE, sommes partis à 14h, voter à la mairie pour choisir les délégués de classe (deux par classe).

Voici les nombreux candidats:

- **CP/CE:** Clément, Lilian, Armand, Victor, Charlotte, Alessia, Loïs, Enzo, Charlie, Camille, Maëline, Romane, et Hayden.
- **CM:** Jeanne, Noan, Esteban, Luca, Martin, Ernes, Pénélope, Théo, Kimberly et Coline.

Une personne s'occupait de l'urne, une autre des cartes d'électeurs et la dernière personne nous faisait signer nos cartes électorales.

Les délégués ont pour rôle de régler les problèmes et de porter et mener les projets proposés par les camarades.

Au premier tour Armand, Victor et Lilian ont été ex aequo et Jeanne, Noan et Coline aussi. Le deuxième tour a eu lieu le mardi 28 septembre. **Au 2^e tour, les délégués sont: Coline et Noan dans la classe des CM et dans la classe des CP/CE sont Victor et Armand.**

Nous sommes contentes du résultat.

Coline et Clotilde



LA CANTINE

Bonjour, peut-être que vous avez remarqué que la salle des fêtes est en travaux depuis fin octobre/début novembre.

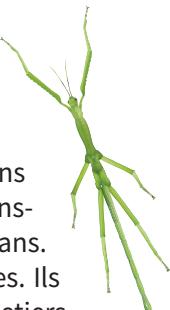


Ces travaux, bien qu'utiles, ont forcément des conséquences car cette salle servait à plusieurs activités (théâtre, spectacle, pâtisserie...), mais surtout à la cantine de l'école de notre commune. Pour la remplacer, nous allons à l'Espérance. L'Espérance se situe à Burdin gin là-haut, sur la montagne. Pour y aller, nous utilisons un moyen de transport en commun très connu : le car ! Pour nous accompagner, Marie-Sylvie ! Pour nous servir, il y a Antoine. On trouve qu'Antoine est gentil avec nous, il passe son temps à faire des blagues assez rigolotes ! Devant l'Espérance, il y a des moutons et une chèvre. Le trajet aller-retour est à peu près de 27/29 minutes sans compter le temps du repas. Nous partons vers 11h40. Quand nous arrivons, il faut se laver les mains. Après les grands montent en premier, ensuite c'est au tour des petits de monter ! Antoine et Marie-Sylvie nous servent. On mange. On fait le silence et après on sort. Et on retourne à l'école pour 13h20.

La majorité de la classe aime bien l'Espérance.

Coline, Jeanne et Clotilde

LES PHASMES



En septembre, 7 phasmes sont arrivés dans la classe. On a installé un aquarium transformé en terrarium pour les mettre dedans. Ils ont la forme de bâtons. Ils ont 6 pattes. Ils mangent des ronces et des feuilles de noisetiers.

Un jour on a retrouvé un phasme sur le plafond de la classe, il s'était échappé. Un autre s'est retrouvé sur la boîte à mouchoir. Un phasme s'est noyé et deux autres se sont fait manger par les autres phasmes. Un phasme a fait une crise cardiaque. Les adultes ont mesuré jusqu'à 8 cm.

On a observé la croissance des phasmes et leur mue. Au mois de janvier, ils sont tous morts. Mais heureusement

ils ont eu le temps de pondre avant.



Le 15 mars, nous avons trouvé dans la classe 2 bébés phasmes. Un bébé phasme mesure 1,5 cm. Notre élevage se poursuit !

Les CP/CE

VISITE DU TONTON DE LILIAN

Mardi 7 décembre, le tonton de Lilian est venu nous présenter un rouet. Un rouet sert à filer de la laine. Il nous a montré comment filer de la laine de lama. Avant il faut carder la laine : on enlève les graisses et les saletés de la laine et on met les poils de la laine dans le même sens. Ensuite on peut filer la laine à l'aide du rouet. La laine devient un fil et on peut faire une bobine.



Toute la classe a essayé de carder et nous avons eu une tresse de laine de lama.

La présentation nous a plu.

Les CP/CE



LA VENUE DE M. BRON

Le 31 janvier M. BRON, un professeur du collège de Boëge, est venu nous présenter l'option franco-provençale pour l'arrivée en 6^e. Il nous a appris deux petites chansons en Savoyard et quelques mots. Les chansons s'appellent "la Mayon su on pomi" et "L'étaila d'arzhent". Il nous a accompagné à l'accordéon. La majorité de la classe a adoré sa venue !!!



Son intervention a convaincu 2 élèves de CM2 qui veulent prendre l'option franco-provençale l'année prochaine ! Les expressions "ça neige" et "ça pleut" sont du franc-provençal. "Sat Andri" veut dire Saint André et "na pesse" veut dire épicea.

Luca, Noan et Jeanne





SKI DE FOND

On a fait 4 jours de ski de fond au plateau des Moises. Notre moniteur s'appelait Éric.

On a fait la piste verte en entier. Certains ont réussi à faire le pas du patineur au dernier cours.

On a joué à 1,2,3 soleil.

On a fait la bosse du chameau plusieurs fois. On a fait du canoë : on est accroupi sur les skis, on tenait les bâtons comme une rame de canoë et on poussait avec les bâtons pour avancer.

On a fait des descentes dans les rails et quand on passait à côté d'un plot on se baissait.



Le moniteur nous faisait faire des concours et quand on gagnait, on avait des bonbons. Avec lui on a aussi fait la descente de la mort : c'était une descente très pentue.

On a fait le jeu du caddie : le copain qui est devant a les mains sur les genoux et le copain qui est derrière nous pousse.

On a fait des slaloms. Pour freiner on a appris à faire le chasse-neige.

Le premier cours c'était difficile mais après c'était plus facile.

Les CP/CE



SORTIES AU CINÉMA

« LE CHANT DE LA MER »

Le jeudi 6 janvier nous sommes allés au cinéma.

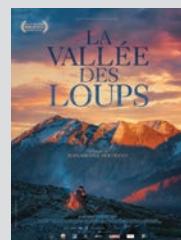


C'est l'histoire de la légende des selkies. Les selkies sont des êtres magiques qui vivent à la fois dans l'eau et sur terre. C'est l'histoire d'un grand frère et de sa petite sœur. La petite sœur ne parle pas et c'est une selkie. Elle tombe malade et pour la sauver, son grand frère doit trouver son manteau magique qui était au fond de l'eau. Les animaux de la mer ont aidé le grand frère à sauver sa petite sœur.

Les CP/CE

LA VALLÉE DES LOUPS

Les classes de CP/CE/CM sont parties de l'école le 8 février 2022 à 13h30 au cinéma la Trace pour aller voir la vallée des loups. C'est un film documentaire réalisé en 2016 par Michel Bertrand. Le tournage se passe dans les Alpes. Le réalisateur traverse toutes les vallées à la recherche des loups. Il fait des bivouacs et va poser des caméras automatiques avec les chevaux. À la fin, on voit des louveteaux qui jouent. Tous les élèves les ont trouvés très mignons. C'est une chance de voir des loups dans la nature.



LA TORTUE ROUGE

Le 7 décembre 2021, la classe de CM est allée voir la tortue rouge, c'est un film d'animation. Nous sommes partis en car pour le cinéma la trace à Villard, pour découvrir la culture du cinéma. C'est l'histoire d'un homme qui vit sur une île, tout seul, suite à un naufrage. Il essaie de construire un radeau avec des bambous pour partir de cette île. Il en a construit trois. À chaque fois, une chose mystérieuse détruit son bateau. Au bout de la troisième fois, il rencontre la tortue rouge. À partir de là, une histoire d'amour commence... On vous laisse regarder le film pour découvrir la suite. Dans la classe, il y a 10 personnes qui ont aimé le film, 4 qui ne l'ont pas aimé.



Léanna et Ernes



LES RÉSULTATS DU CONCOURS DU JOURNAL DU PATRIMOINE

L'année dernière, les CM avaient participé à un concours et avaient confectionné un petit journal du patrimoine avec l'aide de Lucinda du musée Paysalp. En juin 2021, nous avons eu les résultats : nous ne sommes pas à la troisième place mais nous avons eu le troisième prix. On a gagné un abonnement de 3 mois au magazine Arkéo. On a appris plein de choses sur les tavaillons, les skis et les faux fonds de reblochon. Nous avons bien aimé ce projet et nous sommes fiers du résultat.

Coline, Jeanne, Pénélope, Kimberly, Ernest, Luca, Lucas, Noan et Bartoloméo.



L'ANIMATION RURALE

APARÇA COMITÉ D'ANIMATION DE ST ANDRÉ



À cause des restrictions sanitaires bousculant notre quotidien depuis mars 2020, APARÇA avait dû se résoudre à une pause forcée.

Toutefois, une légère embellie a redonné de l'espoir : à l'été 2021 un nouveau comité a été élu et a décidé, en tenant compte de la situation sanitaire, de mettre en place des soirées jeux, chaque 1^{er} vendredi du mois. Tout se passe dans l'ancienne école de La Corbière, lieu propice pour cette rencontre, le parc attenant permettant aussi les jeux en extérieur. Les premières soirées ont connu un franc succès.



Pour l'année 2022, APARÇA prévoit d'autres animations ; le moment venu, vous trouverez les informations dans vos boîtes aux lettres et sur www.saintandredreboege.fr.

LA PAROISSE

La Communauté de Saint-André organise chaque année le repas de la St-André fin novembre et le pèlerinage à Planet en juillet.

La Covid 19 nous a privé de notre **traditionnel repas de la Saint-André**. Dès que la situation sanitaire sera propice et les travaux de rénovation de la salle des fêtes terminés, nous aurons à nouveau le plaisir d'organiser cette rencontre.



INFORMATIONS PAROISSIALES

La paroisse de la Visitation en Vallée Verte est composée des 8 communautés de notre vallée.

Depuis septembre 2020 le père Damien Peudenier en est le curé. Il a aussi la charge de la paroisse Saint-François Jacquard (Viuz, Ville-en-Sallaz, Saint-Jeoire, Onnion, Megevette, St-Jean-de-Tholome, Peillonnex).

Le père Damien Peudenier

réside au presbytère de Boëge

Mail : peredamien74@gmail.com



PRESBYTÈRE

16 rue du Bourno, 74420 Boëge

Tél. 04 50 39 10 35

www.diocese-annecy.fr

Permanences : le mardi 9h-12h et
le samedi 9h-12h

LA CATÉCHÈSE ET L'ÉVEIL À LA FOI

Séverine Dutriaux - Tél. 06 81 05 10 66

e-mail dutriauxseverin@gmail.com

L'AUMÔNERIE

Denis Grillet - e-mail aumonerievalleeverte@gmail.com

COMMUNAUTÉ DE SAINT-ANDRÉ

- Préparation au baptême
Marie-Louise Viguier – Tél. 04 50 39 14 71

Célébration des funérailles

Michèle Ruhin – Tél. 04 50 39 12 81. La contacter avant de fixer le jour et l'heure de la cérémonie

Célébration de mariage

Il est important de contacter le prêtre avant de fixer définitivement la date de la cérémonie.



PÈLERINAGE À PLANET

Le pèlerinage 2021 à Planet a pu avoir lieu le dimanche 11 juillet, messe célébrée par le Père Damien Peudenier. Cette chapelle « Notre Dame du Sacré Cœur » veille depuis 1878 sur notre village et la campagne alentour. Après tous les mois de crise sanitaire, les pèlerins étaient heureux de se retrouver dans le calme de la forêt et la beauté du paysage alpin.





DEVOIR DE MÉMOIRE

Alors que la guerre est aux portes de l'Europe avec son lot d'atrocités et de souffrance, n'oublions pas et continuons à honorer la mémoire de ceux qui se sont battus pour la liberté de notre pays.

8 MAI :

Dépôt de gerbe aux monuments aux morts avec les représentants des communes de Boëge et Bogève.



28 MAI :

les chemins de la mémoire, rendez-vous des élèves de CM1 et CM2, qui après avoir emprunté les chemins des résistants se sont retrouvés sur le plateau de Plaines Joux pour l'inauguration de la stèle relatant les faits de résistance du plateau.





10 NOVEMBRE :

Passage de la flamme portée par les soldats du 27^e avec relais au cimetière devant le monument aux morts, suivie du dépôt d'une gerbe et de l'illumination du monument.

Plus que jamais, gardons en mémoire la citation de Georges Santayana vissée sur le mur de l'entrée d'un bloc du camp de concentration d'Auschwitz "ceux qui ne se souviennent pas du passé sont condamnés à le reproduire".

Marie-Luce RUHIN

SOUVENIR FRANÇAIS



L'EXPO SUR L'HOMME DU 18 JUIN ET LES COMPAGNONS DE LA LIBÉRATION HAUT-SAVOYARDS

Du 7 au 21 novembre 2021, soit 51 ans après la mort du Général DE GAULLE, le comité du Souvenir Français de Boëge avait mis en place une exposition intitulée "L'Homme du 18 juin et les Compagnons de la Libération Haut-Savoyards". Initialement prévue en mai 2020 pour le 130^e anniversaire de sa naissance, 80^e anniversaire de l'Appel; de la création de l'ordre de la Libération et du 50^e anniversaire de sa mort elle fut bousculée par la covid 19. C'est donc pour le 51^e anniversaire de sa mort et malheureusement pour la mise au tombeau, au Mont Valérien, haut lieu de la Mémoire Nationale, de M. Hubert GERMAIN, dernier Compagnon de la Libération que cette exposition a eu lieu à Boëge.

Cette exposition composée de huit panneaux retraçant la vie du chef de la France libre, de plusieurs scènes reconstituées, le tout sur fond de Croix de Lorraine, permit à la population, aux élèves du collège et des écoles de se plonger dans cette période importante de notre histoire.

Je remercie ici toutes les personnes qui nous ont aidés dans la réalisation de cette exposition et plus particulièrement aux membres du Comité qui, pendant de longs mois, ont œuvré pour faire un travail de qualité, apprécié de toutes les générations.

René PERRISSIN
DGA et Président du Comité de Boëge





De gauche à droite, Serge DEVIGNY, René PERRISSIN,
Sylvie DEVIGNY, Michel FLAHAUT Délégué Général

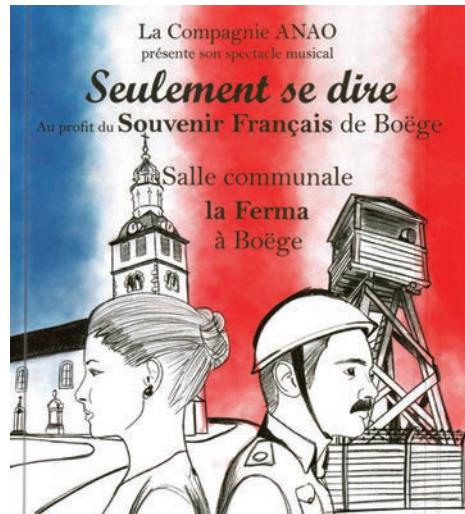
Durant cette exposition, fût projeté, dans une salle comble, le film "Un condamné à mort s'est échappé" réalisé par Robert BRESSON, sorti en 1956, tiré du livre d'André DEVIGNY, Compagnon de la Libération, originaire d'Habère-Lullin et qui retrace son évasion de la prison de Montluc (à Lyon), geôle de la Gestapo de LYON, réservoir d'otages de Klaus BARBIE, officier de police SS. Cette rétrospective nous a été présentée par les enfants du Général DEVIGNY, Serge et Sylvie qui avaient fait spécialement le déplacement et qui ont ensuite animé un débat fort instructif sur la vie de M. DEVIGNY et sur la période de la Résistance.

LE SPECTACLE "SEULEMENT SE DIRE"

Samedi 26 février 2022, la salle "La ferma" affichait complet. Le comité du Souvenir Français présentait une comédie musicale "Seulement se dire" réalisée et interprétée par la compagnie Anao de Viuz-en-Sallaz.

Cette comédie musicale retrace la vie de Marcel et Alphonsine au fil de l'histoire: en septembre 1939 Marcel est mobilisé peu de temps après son mariage avec Alphonsine. Après l'Armistice, il est fait prisonnier par les Allemands et est envoyé en Prusse Orientale, dans un camp. De son côté, Alphonsine vit avec sa belle-famille avec qui les relations sont difficiles. Les quelques lettres échangées permettent d'avoir des nouvelles de leur vie respective.

Yvon Rossay, président de l'association Anao espère que cette comédie musicale contribuera au message de tolérance entre les peuples et dans les couples et se veut porteur d'un devoir de mémoire vis-à-vis des près de 2 000 000 de prisonniers de la guerre 1939-1945. René Perrissin, président du Comité du Souvenir Français avait demandé une minute de silence avant le spectacle en soutien au peuple Ukrainien et pour faire part de notre désapprobation face à cette guerre injustifiée. Certains se sont souvenus, d'autres ont appris, mais tous ont compris cette belle leçon d'humiilité, de tolérance, de courage durant cette période sombre.



Inventaire des archives communales déposées de Saint-André-de-Boëge

1580-1962

Répertoire numérique détaillé

E DEPOT 226

par Myriam Henry
sous la direction d'Hélène MAURIN, directrice des Archives départementales de la Haute-Savoie

Anney
2016



LES ARCHIVES COMMUNALES

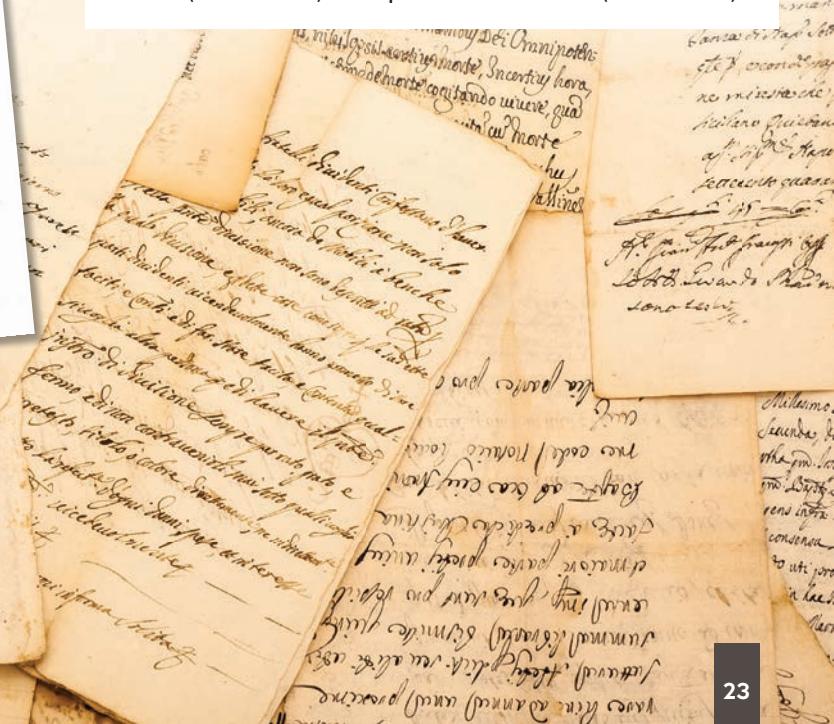
Jusqu'en 2015, les archives communales s'entassaient, non triées, dans des cartons poussiéreux, dans les combles de l'ancienne mairie. La réfection du bâtiment imposait un déménagement de tous ces documents. Un début de tri a été effectué par Gaston Ruhin, Daniel Rouaud, Raymond Nanjoud et moi-même. On s'est vite rendu compte de l'énormité de la tâche et nous avons pris contact pour des conseils auprès des archives départementales. Celles-ci nous ont informés que les archives communales, de plus de cent ans, des municipalités de moins de mille habitants devaient obligatoirement être conservées aux archives départementales. C'est la loi. On a donc perdu la maîtrise de ces archives (il faut se rendre à Annecy pour les consulter, on ne peut pas en faire de photocopies mais seulement des photos) par contre, elles sont maintenant protégées du feu, de l'eau et conservées dans de bonnes conditions de température et d'humidité et surtout elles sont maintenant triées.

Elles sont archivées sous le répertoire E DÉPÔT 226 et s'étagent de 1580 à 1962.

Elles sont classées suivant la norme générale et internationale de description archivistique et comportent 54 cartons, 4 atlas soit 7 mètres linéaires.

Elles comprennent 2 parties : les archives antérieures à 1792 et celles postérieures à cette date, elle-même divisées : la période révolutionnaire (1792-1815), la période Sarde (1815-1860) et la période moderne (1860-1940).

Sous-série 3 H - Garde nationale et sapeurs-pompiers		
E DEPOT 226/3 H 1	Acquisition d'une pompe à incendie : extraits du registre des délibérations.	1904
Série I : Police - hygiène publique - justice		
Sous-série 1 I - Police locale		
E DEPOT 226/1 I 1	Debits de boissons et distillation, réglementation : extrait du registre des délibérations, correspondance (1825, 1905).	1825-1905
E DEPOT 226/1 I 2	Réglementation sur les transports de corps : procès-verbal, correspondance, arrêtés préfectoraux d'autorisation.	1903-1915
E DEPOT 226/1 I 3	Évaluation des pertes occasionnées par les orages de grêle ou la sécheresse. – Attribution de secours : correspondance, listes, extraits du registre des délibérations.	1857-1910
E DEPOT 226/1 I 4	Lutte contre la divagation des chiens et police de la rage : arrêtés municipaux, correspondance.	1903
E DEPOT 226/1 I 5	Police de la chasse et de la pêche, réglementation : instruction, correspondance.	1868-1884
E DEPOT 226/1 I 6	Lutte contre les incendies. – Ramonage, couverture des toits en bardage : correspondance, arrêté municipal, arrêté préfectoral, liste des cheminées visitées.	1875-1921
Sous-série 2 I - Police générale		
E DEPOT 226/2 I 1	Surveillance d'individus. – Demande de renseignements, assignation à surveillance de haute police : correspondance, mandats, amendes (1825, 1860-1914).	1825-1914
E DEPOT 226/2 I 2	Police des étrangers. – Recensement et immatriculation : correspondance, listes (1864-1924). Déclarations d'hébergement : cahier (1955-1959).	1864-1959
Sous-série 3 I - Justice		
E DEPOT 226/3 I 1	Formation des listes de jury : correspondance, listes (1871, 1915).	1871-1915





CE N'ÉTAIT PAS MIEUX AVANT ! HYGIÈNE PUBLIQUE ET SALUBRITÉ

Depuis 2 ans nous vivons une pandémie avec ses contraintes sanitaires. Que trouve-t-on dans nos archives concernant les règles sanitaires au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle ?

LA PETITE VÉROLE

En 1825, sous l'époque Sarde, une lettre du commandant de la province du Faucigny, le chevalier De Ossan traite de la vaccination contre la petite vérole. (À cette époque St André faisait partie de la province du Faucigny et s'appelait St André en Faucigny).

« Dès que l'efficacité de la vaccine a été constatée par des épreuves et contre-épreuves qui ont convaincu les incrédules et entraîné l'assentiment des esprits judicieux et éclairés, Sa Majesté a ordonné dans ses états la propagation d'une si précieuse découverte ».

Cette lettre est encore parfaitement d'actualité deux siècles plus tard, il suffit de remplacer "petite vérole" par "Covid".

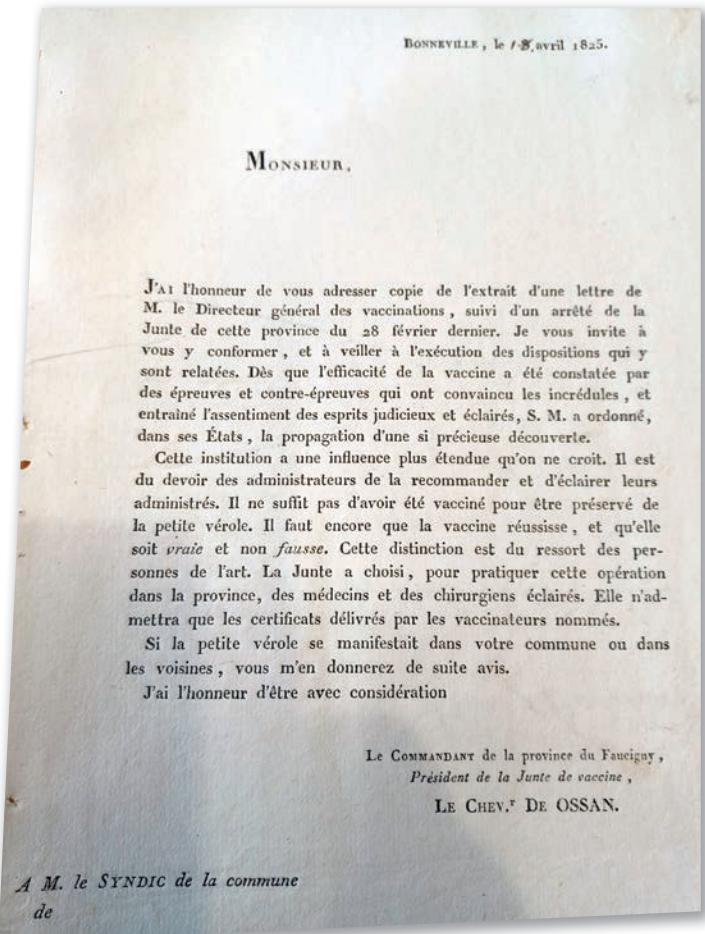
LES GOÎTRES

Une infirmité très répandue en pays de Savoie est le goître. Par une lettre du 30 janvier 1864 le préfet de Haute Savoie demande à tous les maires, curés, médecins, instituteurs etc... de combattre cette maladie endémique qui exerce des ravages.

Il rappelle que des crédits ont été alloués pour prévenir et endiguer ce mal. En premier lieu, il faut assainir les habitations insalubres par l'abattage des arbres autour de celles-ci, principalement les noyers dont l'important feuillage intercepte les rayons du soleil. Il faut aussi enlever les dépôts de fumier qui corrompent l'air, assainir les marais, faciliter l'écoulement des eaux stagnantes, établir des citernes dans les localités où les eaux sont de mauvaise qualité.

Il faut aussi utiliser les sels iodés, l'iode étant reconnu par la science comme le remède efficace contre le goître.

Il accordera des subventions aux personnes qui appliqueront ces mesures et des dépôts de sels iodés seront établis dans les principales communes et seront vendus au même prix que le sel du commerce. Les instituteurs aidés d'un médecin cantonal devront visiter activement leurs élèves et soumettre le traitement prescrit à l'école pour ceux atteints du goître.



LE CHOLÉRA

Le 19 décembre 1865, le sous-préfet de Thonon demande dans une circulaire au maire de St André de prendre un arrêté pour endiguer la propagation du choléra qui vient de réapparaître dans certaines villes du sud de la France ainsi qu'à Paris. Cette épidémie est endémique en Europe depuis les années 1830 et le bacille de Koch n'a pas encore été découvert. On ne connaît donc pas le mode de transmission. Le sous-préfet demande donc d'agir en 4 points pour prévenir le mal.

1: enlèvement des mares et des fumiers, 2: abattage des arbres nuisant à l'insolation, 3: établissement des porcs et des moutons dans des locaux propres et bien aérés, 4: nettoyage des cours et escaliers sans aucun creux où les eaux puissent croupir.

Tous ces problèmes sanitaires vont obliger le maire de l'époque Désiré Genoud à édicter un règlement sanitaire dans la commune qui va s'appuyer sur la loi du 15 février 1902.



LE RÈGLEMENT SANITAIRE

Il sera élaboré en 1903 et portera sur 20 points où l'on retrouve toutes les récriminations des autorités : les puits, les citernes et les mares. Puis sont concernés les fosses à purin, d'aisance et les déjections ainsi que les animaux morts. Enfin les 5 derniers articles concernent les déclarations et la gestion des maladies transmissibles.

« Article 16: tout malade atteint d'une affection transmissible sera isolé autant que possible de telle sorte qu'il ne puisse la propager par lui-même ou par les personnes appelées à le soigner jusqu'à la disparition complète de tout danger de contagion. On ne laissera approcher du malade que les personnes qui le soignent. Celles-ci prendront toutes les précautions pour empêcher la propagation du mal. »

« Article 20: Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et déférées aux tribunaux compétents »

UNE PAGE D'HISTOIRE

du tout danger de contagion, on laissera approcher du malade que les personnes qui le soignent. Celles-ci prendront toutes les précautions pour empêcher la propagation du mal.

Art. 17 - Il est interdit de jeter aucune déjection crachée, matières fraîches, matières vomies etc... provenant d'un malade atteint de maladie transmissible sur le sol des voies publiques ou privées, des cours des jardins, sur les flumets et dans les cours d'eau. Ces déjections recueillies dans des vases spéciaux seront enterrées profondément, mais seulement après avoir été désinfectées à la chaux vive.

Art. 18 - Pendant toute la durée d'une maladie transmissible, les objets à usage personnel du malade et des personnes qu'il appartenient de même que tous les objets contaminés ou souillés seront désinfectés, avant d'être lavés et blanchis. L'immersion pendant un quart d'heure, des linge dans l'eau en ébullition, constitue un bon procédé de désinfection.

Art. 19 - lorsque le malade sera guéri, il ne sera que après avoir pris les précautions convenables de propreté et de désinfection. Les enfants ne pourront être admis à l'école qu'après un avis favorable du médecin traitant ou du médecin inspecteur de l'école.

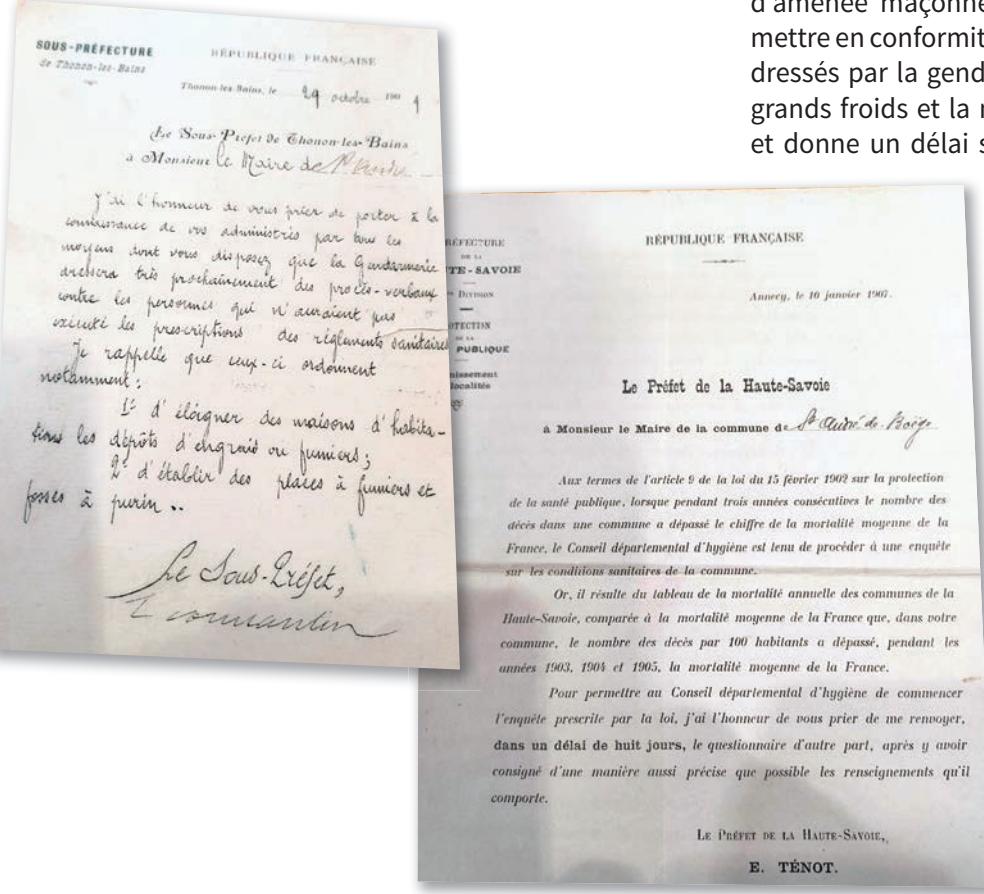
Art. 20 - Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et déférées aux tribunaux compétents.

Fait à Saint-André, le dix novembre mil neuf cent huit

DIFFICULTÉS D'APPLICATION : LES FOSSES À PURIN, L'EAU

Celles-ci doivent se tenir à au moins 10 mètres des habitations. Le sous-préfet de Thonon le rappelle dans une lettre du 28 septembre 1908. Elles doivent être cimentées et le conduit d'amenée maçonné. Le sous-préfet donne un mois pour se mettre en conformité et informe que des procès-verbaux seront dressés par la gendarmerie. En mars 1909, il constate que les grands froids et la neige ont perturbé l'exécution des travaux et donne un délai supplémentaire jusqu'au 1^{er} juin. Le 29 octobre 1909, soit plus d'une année plus tard, le sous-préfet réitère les mêmes menaces (dans les années 1950, dans la maison familiale à la Molière, la fosse à purin était toujours accolée à la maison, près de la porte de l'écurie).

Ces problèmes sanitaires engendrent une surmortalité dans la commune de Saint André par rapport à la moyenne Française pour les années 1903, 1904, 1905. Celle-ci est encore constatée dans les années 1908, 1909 et 1910. Les autorités demandent une enquête, ce qui amène le préfet à exiger dans une lettre du 7 novembre 1912 que le conseil municipal délibère pour un projet d'adduction d'eau sous menace d'une exécution d'office.





UNE PAGE D'HISTOIRE

LES AUTRES MALADIES ÉPIDÉMIQUES

Une liste de 13 maladies qui doivent être déclarées en mairie est établie. Certaines comme la suette militaire sont rares (fièvre souvent mortelle), beaucoup d'autres seront éradiquées grâce aux vaccinations.

- | Numéro de la maladie : | Observations que le médecin jugerait utiles sur les me |
|------------------------|--|
| 1 | fièvre typhoïde |
| 2 | typhus |
| 3 | variole |
| 4 | scarlatine |
| 5 | rougeole |
| 6 | diphthérie |
| 7 | suellementitiae |
| 8 | choléra |
| 9 | pest |
| 10 | fièvre jaune |
| 11 | dysenterie |
| 12 | infections paroxysmales (nous n'esi |
| 13 | meningite cérébrospinaile |

Numéro de la maladie : *✓*

Nom : Bayon
Adresse : Cuisseille, St Omer

Départ de *Hanovre*
N° du carnet *103*

DÉCLARATION DE MALADIE ÉPIDÉMIQUE.

Date: 21/9/2010

DÉPARTEMENT de HAUTE-SAVOIE		SERVICE DES VACCINATIONS					ARRONDISSEMENT de THONON	
STATISTIQUES DE LA VARIOLLE					MÉDECIN VACCINATEUR		ANNÉE 1870	
NÉS	SUJETS ATTENTifs L'ANNÉE PRÉCÉDENTE	GUÉRIS			MÉDECIN VACCINATEUR		CANTON de Béry	COMMUNE de St André
		SUJETS GUÉRIS	DÉGÉNÉRÉS	VIVANT	TOTAL ATTENTif	Mme Bostet Age: femme		
DATE de la VACCINATION	NOMS ET PRÉNOMS des ENFANTS	PRÉNOMS des PÈRES	PRÉNOMS des MÈRES	LIEU DE NÉS	AGE de l'ENFANT	LETTRE DU SÉCURITÉ	Scellé	Embossé
13 Nov 1870	Bottat Clémire	fille de Marie	et de Mollard Marie	chez Juguillet	3 ans			
	Vachal Virginie	fille de Louis	et de Donché Clotilde	chez Vachal	9 mois			
	Roch Franceline	fille de Louis	et de Nancy Yosette	chez la Croze	9 mois			
	Gobin Albert	fil de François	et de Novel Marie	chez Juguillet	9 mois			
	Vachal François	fil de Marie	et de Cuillot Virginie	chez les Noyer	9 mois			
	Suiller 2 ^e Félicien	fil de Cyprien	et de Grard Céline	à Florey	9 mois			
	Houel Louis	fil de Marie	et de Dacot Marie	à Cussettes	9 mois			
	Reynier Marie	fille de Séraphine	et de Chauvet Sophie	2	3 ans			
	Donché Guy Alice	fille de Pierre	et de Savaz Louise	sur la Motte	8 mois			
	Carrier Annaïe	fille de Charles	et de Donché Félicie	sur Gleon	8 mois			
	fil de _____	et de _____		Pu et arête				
	fil de _____	et de _____		Yvois Noël, Maire de				
	fil de _____	et de _____		Commune de St Andre				

Registre des vaccinations du 29 mai 1890

LES VACCINATIONS

D'abord vivement conseillées (1825), elles vont devenir obligatoires selon plusieurs cycles, entre 3 mois et 1 an, entre 10 ans et 11 ans, entre 20 ans et 21 ans.

Ces vaccinations seront consignées dans des registres municipaux et visées par le maire.

Les vaccinations se font avec de la pulpe glycé-
rinée comme support. De 1890 à la guerre de
14, elles seront toutes effectuées par Philomène
Bosson, sage-femme à Boëge.

Comme toutes ces directives le montrent, une grande similitude existe entre les décisions de l'époque et celles que nous subissons actuellement.

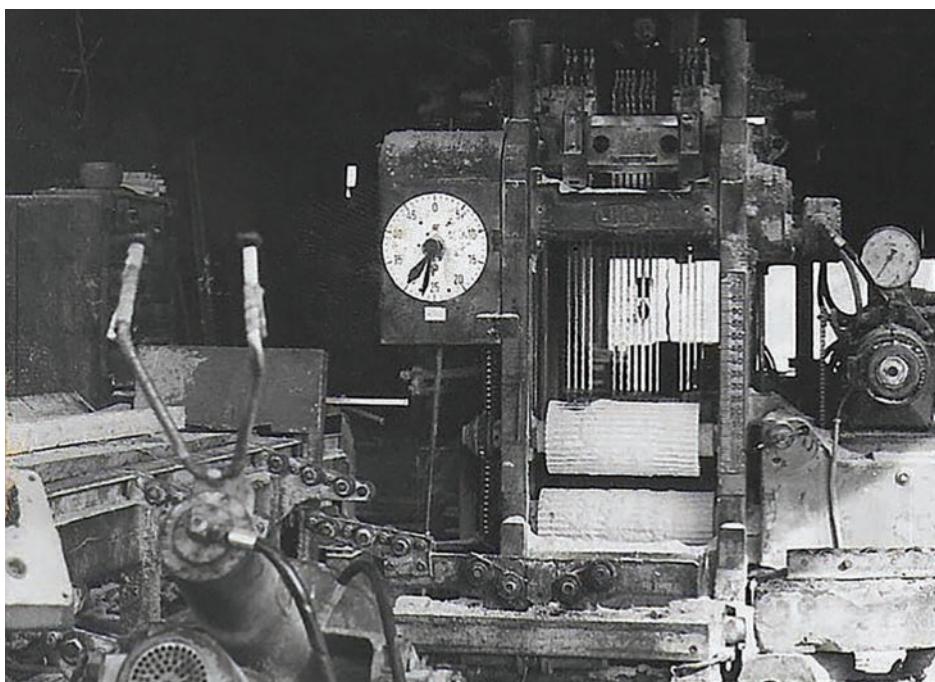


LA SCIERIE DONCHE AUX REYBAZ

La scierie, créée en 1946 par Fernand et François DONCHE au hameau « les Reybaz », spécialisée dans le rabotage et le sciage, était la plus moderne de son époque en Haute-Savoie.

Elle commerçait le bois avec l'entreprise BERLIET située à Lyon. Une dizaine de salariés faisait tourner chaque jour cette structure et chaque hiver des équipes de bûcherons venant d'Italie se présentaient en renfort.

En 1965, Fernand reprend la scierie avec ses deux fils Jean et Georges (dit jojo). Jean décède en 1985 ce qui pousse Jojo à reprendre à son nom la scierie. Leur père Fernand, lui, prit sa retraite en 1988.



La battante

LE TETRA

14 LOGEMENTS
du T2 au T4

AVEC CAVES & GARAGES FERMÉS

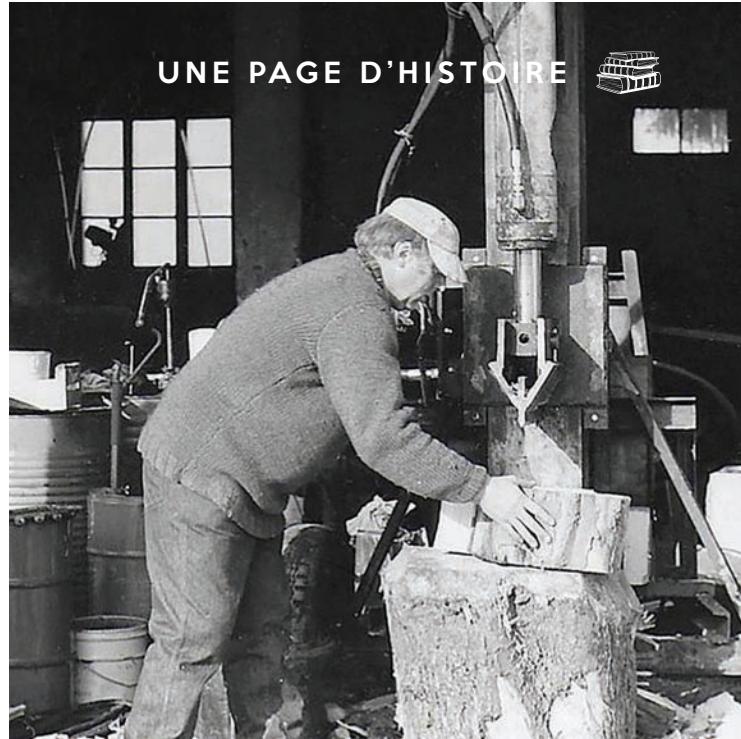


Livraison Fin 2022

SAS OBP
04 50 70 51 03

25 impasse de Thuyset - 74200 Thonon
sasobp@outlook.fr

Le nouveau projet immobilier



Jojo à la fendeuse

Jojo fit perdurer la scierie jusqu'en 2006. Malheureusement sans repreneurs, l'activité fut contrainte de s'arrêter. Toutefois, les machines trouvèrent de nouveaux utilisateurs, notamment la fameuse « battante » qui fonctionne toujours à la scierie Pomel à Boëge. L'esprit de la scierie « Donche Carry » continue ainsi de vivre.

Depuis sa cessation d'activité, la scierie était restée à l'état d'abandon, le temps s'attaquant inexorablement au bâtiment. Les lieux furent vendus en 2021 à un promoteur local dans le but de créer un petit immeuble collectif de quatorze appartements. La construction vient de débuter en ce printemps 2022.

Loris MORANDI



REGROUPEMENT DES COMMUNES DE BOËGE ET ST-ANDRÉ

délibération du 14 janvier 1972

Les projets de regroupements de communes faisaient déjà l'actualité au siècle passé comme le démontre la délibération ci-dessous.

72
FOLIO

Céance du 14 Janvier 1972

l'an mil neuf cent quarante douze, le quatorze Janvier, le Conseil municipal de la commune, éminent Bourgois, s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Gaston Ruhir, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10
Date de convocation du Conseil municipal : 13 Janvier 72
Présent : tous.

M. SAILLET Joseph a été élu secrétaire

Fusion des communes

Après avoir donné connaissance à l'Assemblée de la Salle de l'honneur le président du Conseil Général qui lui demande de venir répondre du projet de fusion avec la commune de Boëge, devant les membres de la Commission élue le 3 Novembre 1971, Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir s'exprimer clairement sur cette question importante et de définir la conduite à tenir.

Sous Préfecture
25 Janvier 1972

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil

Considérant que notre Commune, bien que faisant partie des communes pauvres, ne reste pas sans pourvoir chaque année de grands efforts que ces faibles moyens lui permettent et d'honorer ses bourgeois et entrepreneurs tout en garantissant à la population les meilleurs services.

Juge qu'une commune soit faisant face à une autre commune pauvre, devra obligatoirement une grande commune pauvre.

Considérant que la fusion éventuelle de Saint-André de Boëge et de Boëge ne peut rien apporter de positif ni à l'une ni à l'autre commune, aucun bien au point de vue financier qu'administratif, le Conseil refuse la fusion avec la commune voisine.

Fait et délibéré en Mairie le jour nommé et au que déclare.

Mise 43 Int.
— ALLAIN, Ribeauf.



Seule une partie des entreprises de la ZAE Chez Merlin sont présentées dans ces pages; les autres le seront dans le prochain bulletin.

CENTRACHALPES

La société CENTRACHALPES commercialise en ligne depuis 4 ans sur sa e-boutique **Jumeaux Shop**: www.jumeaux-shop.com des articles de puériculture recommandés pour les familles de jumeaux et plus. Les produits sont sélectionnés pour qu'ils soient pratiques, compacts, innovants... afin de faciliter le quotidien avec des jumeaux ou avec des enfants d'âges rapprochés.

L'équipe de Centrachalpes a également créée plus récemment une deuxième boutique en ligne, **Poussette Shop**: www.poussette-shop.com cette fois-ci pour de la puériculture classique, à destination de toutes les familles.



Les livraisons peuvent être effectuées partout en France ou à l'international. Il est également possible de passer commande en ligne et de retirer sur place les produits, particulièrement pratique pour s'équiper ou faire des cadeaux à ses proches.

Vous trouverez sur la zone de Merlin les bureaux et le dépôt de ces boutiques. Il y a également un showroom utilisé pour réaliser des démonstrations produits et un espace shooting pour la présentation des articles.



EN SAVOIR +

CENTRACHALPES SARL
235 route des Biollets
www.jumeaux-shop.com
www.poussette-shop.com
Tél. 06 88 06 09 02

LETOUCQUE THOMAS

L'entreprise Thomas LETOUCQUE Artisan Maçon, c'est plus de 10 ans d'expérience dans le domaine de la maçonnerie et de l'aménagement intérieur / extérieur.

Nous intervenons essentiellement dans tout le secteur de la Vallée Verte et ses environs.

Thomas Letoucque
Artisan Maçon



EN SAVOIR +
235 route des Biollets
Tél. 06 78 15 17 08



L'entreprise met tout en œuvre pour vous donner satisfaction et vous accompagner dans vos projets neufs ou de rénovation, que ce soit pour vos ouvrages extérieurs en pierre, vos travaux intérieurs ou même pour la création d'aménagements paysagers.

- Neuf et renovation
- Aménagement extérieur
- Maçonnerie de pierre, rejoints murets, mur, façade
- Création d'allées, terrasses en pierre, pavage, dallage
- Aménagement paysager



ENTREPRENDRE À SAINT-ANDRÉ: LES ENTREPRISES DE LA ZAE

PRO 4X4 VALLÉE VERTE AUTOMOBILE

Vallée Verte Automobile, connu aussi sous le nom de Pro 4x4, est présent en vallée verte depuis 21 ans; tout d'abord situé sur la commune de Boëge, nous nous sommes installés dans la ZAE chez Merlin, sur la commune de St-André de Boëge, en 2019.

La société a développé, depuis de nombreuses années la vente de véhicules neufs et occasions toutes marques.

Nous disposons d'une carrosserie ultramoderne, respectueuse de toutes les dernières normes de protection environnementale ; l'atelier est équipé d'un laboratoire, d'une salle d'aspiration pour les poussières de ponçage et d'une cabine de peinture ultra-sophistiquée.

Nous sommes capables d'intervenir sur les véhicules les plus anciens jusqu'aux modèles actuels, même électriques ou hybrides.

Nous avons également un atelier de mécanique équipé de tout le matériel à la pointe de la technologie. Nos techniciens suivent régulièrement des formations afin d'être en adéquation avec un univers automobile en perpétuel mouvement.

Si Vallée Verte Automobile ne cesse de se développer, c'est que nous misons sur des valeurs fondamentales comme le respect, l'adaptation, le savoir-faire et plus encore l'écoute !



EN SAVOIR +

04 50 39 53 42
85 impasse des chapotines
Site: www.pro4x4-74.com
www.valleeverteautomobile.fr

JOSS PNEUS STATION DE LAVAGE

Depuis septembre 2019, la station de lavage a ouvert ses portes dans la nouvelle zone artisanale de Saint-André-de-Boëge.

Elle vous propose une offre complète de lavage haute performance pour autos, utilitaires et motos.

Sur place à votre disposition :

- 1 portique avec brosses anti-rayure
- 2 pistes haute-pression
- 2 aspirateurs/souffleurs couverts
- 1 gonfleur de pneus en libre-service gratuit

Il est possible de prendre rendez-vous avec Josselin pour des services de décontamination de votre carrosserie (tache de goudron, point de rouille).

Mais aussi pour de la vente et du montage de pneus directement à la station ou à votre domicile.



JOSS PNEUS - LAVAGE

VALLÉE VERTE



EN SAVOIR +

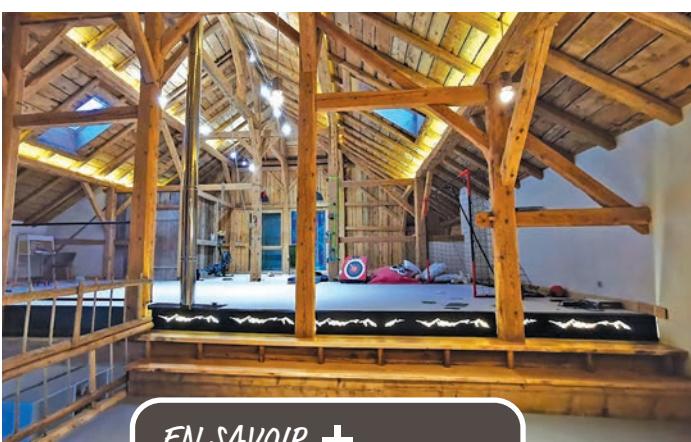
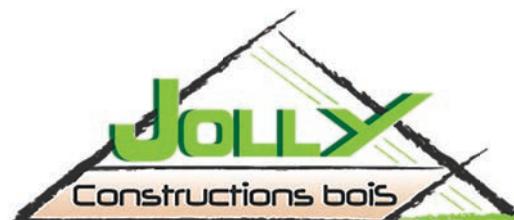
25 Impasse de Chez Merlin
Tél. 06 73 83 02 08
www.joss-pneus-lavage.fr



JOLLY CONSTRUCTIONS BOIS

L'entreprise Jolly Constructions Bois est une entreprise familiale de charpente avec plus de 45 ans d'expérience dans la réalisation de charpente et maisons en ossature bois. Anciennement implantée sur la commune de Vailly, Stéphane JOLLY a repris depuis 2012 le flambeau de l'entreprise Genoud-Duvillaret dans la zone industrielle Chez Merlin.

La SAS JOLLY CONSTRUCTIONS BOIS a depuis grandi et a doublé sa surface. Elle emploie aujourd'hui une vingtaine de salariés.



EN SAVOIR +

105 ZAE Chez Merlin

Tél. : 04 50 73 80 27

www.jollyconstructionsbois.fr



Elle exerce son activité principalement en Vallée Verte et est très active au niveau du tissu local :

- rénovation de la mairie de St André
- rénovation et extension de la salle des Fêtes de ST André
- réalisation d'un immeuble collectif à St André
- réalisation des écoles, publique et privée, de Boëge
- rénovation de la piscine de Boëge
- rénovation de la Mairie et de l'école de Bogève
- rénovation de la Fruitière de Burdignin

La SAS JOLLY CONSTRUCTIONS BOIS est spécialisée dans les domaines suivants :

- Construction de chalets poteaux poutres traditionnels
- Construction de maisons bois modernes
- Construction de maisons en bois BBC
- Construction de bâtiments agricoles
- Construction de bâtiments collectifs publics ou privés
- Charpente bois de pays, lamellé collé, contrecollé
- Charpente à l'ancienne
- Couverture tuiles, bac acier
- Bardage, lambbris
- Menuiseries intérieures & extérieures
- Rénovations
- Agrandissements / extensions



RENAULT

GARAGE RENAULT - AGENCE LOCATELLI



EN SAVOIR +
25 Impasse des Chapotines
Tél. 04 50 39 16 96 [f](#)

Le Garage Carrosserie Locatelli est le distributeur officiel Renault et Dacia pour la Vallée Verte. L'établissement dispose d'un service commercial pour la vente de véhicules neufs et d'occasions pour les marques Renault et Dacia.

Le service après-vente est assuré par un atelier de mécanique toutes marques, ainsi que d'un atelier de carrosserie peinture toutes marques et toutes assurances.

Le garage sera très prochainement agréé Renault ZE pour l'entretien et la réparation des véhicules hybrides et électriques.

GARAGE TIM'ON

Tim'on est un garage familial, installé depuis 5 ans au 115 impasse de chez Merlin. Notre équipe est heureuse de vous accueillir et d'apporter un service de proximité pour toutes prestations mécaniques sur votre véhicule quelle qu'en soit la marque. Notre atelier peut également effectuer le remplacement de votre pare-brise, le changement de vos pneus ou encore le réglage parallélisme.

Nous accordons beaucoup d'importance à la satisfaction de nos clients et nous nous attachons à fournir un travail de qualité. Ainsi nous sommes à même de garantir nos prestations.



EN SAVOIR +
115 impasse de chez Merlin
Tél. 04 50 95 27 23 [f](#)



Vidange boîtes de vitesses automatiques
Réglage parallélisme
Montage, équilibrage pneus
Remplacement pare-brise...
Notre atelier est équipé avec des machines de dernière génération afin d'apporter un travail et une expertise de qualité.



GARAGE TIM'ON

LES GLOBE-CROTTERS

LES « GLOBE-CROTTERS » C'EST UNE ÉQUIPE COMPOSÉE :

- d'Anouk Nathan (résidente de St-André), ingénieur agricole, pédicure équin
- de Dominic Orbette, (géologue, pilote, informaticien)
- et leurs 4 mules Horus, Vicking, Chaussette, Cajou



Anouk et Dominic, tous deux passionnées de chevaux, ont pour projet d'aller de l'Atlantique (d'Hendaye en France) jusqu'à la côte Pacifique (le Kamtchatka, Fédération de Russie) et retour. Plus de 25 000 km en 3 ans. Ils ont quitté Saint-André le 14 mars 2022 pour rejoindre Hendaye, point de départ de cette aventure que vous pourrez suivre sur leur page Facebook et YouTube.

POUR SUIVRE LEUR AVENTURE

Les Globe-Crotters

Les Globe-Crotters voyage à cheval et à mulets

**VOYAGE
« ATLANTIQUE-PACIFIQUE »**

- 3 ans
- 25 000 km
- 2 humains
- et 4 mules...



UN ARTISANAT PEU COMMUN : LA FABRICATION DE CYMBALES À LUDRAN

Installé à Ludran depuis bientôt 6 ans, je fabrique ou retouche des cymbales, ces disques brillants bien connus des batteurs et des amateurs de musique.

Je travaille à partir de feuilles de bronze que j'importe de Turquie, car c'est là-bas qu'au XVI^e siècle, un Arménien nommé Zildjian découvrit le moyen de rendre le bronze souple et élastique, et inventa la cymbale telle que nous la connaissons aujourd'hui.

Mon travail consiste essentiellement à marteler ce bronze, de façon à le charger de tensions. Ce sont ces tensions qui donnent à l'instrument son caractère.

A priori, rien ne me prédestinait à devenir luthier de cymbales, mais le hasard fait bien les choses, et à ma connaissance, à ce jour je suis le seul en France !

Ludran est un très bel endroit, mais un peu trop à l'écart pour ouvrir un magasin... j'ai donc opté pour faire des vidéos de mes cymbales, et je les vends en ligne, sur les réseaux sociaux.

Pourtant, les ordinateurs, ce n'est pas ma tasse de thé !

Johan JANICKE



Le martelage, qui donne la forme et le son de la cymbale



De la matière première au produit fini



Le tournage rend les surfaces brillantes et le son plus cristallin



Tout ça c'est très bien sauf pour le voisinage 😊

LES SERVICES DE SANTÉ EN VALLÉE VERTE



HÔPITAUX

Centre Hospitalier Alpes-Leman (CHAL)

558 route de Findrol
74130 CONTAMINE SUR ARVE
Tél.: 04 50 82 20 00

Hôpital Privé Pays de Savoie (HPPS)

19 avenue Pierre Mendès France
74100 ANNEMASSE
Tél.: 04 50 83 43 43

MÉDECINS

Cabinet médical de Boëge

44 rue de la Menoge 74 420 BOËGE
Bergoend Pierre - Tél.: 04 50 39 13 68
Carrier Marianne - Tél.: 04 50 39 18 00
Ghez Adela - Tél.: 04 50 39 13 37
Sabatier Didier - Tél.: 04 50 39 15 20

Cabinet médical des Brasses

24 route de la Vallée Verte 74 250 BOGÈVE
Ydema Alice - Tél.: 04 50 82 48 72

Chanut-Beck Bénédicte

215 rue de la Vallée Verte 74 420 BOËGE
Tél.: 04 50 39 14 88

DENTISTES

Cabinet dentaire de la Vallée Verte

44 rue de la Menoge 74 420 BOËGE
Tél.: 04 50 39 18 88

ORTHODONTISTE

Bourdelle Florence

53 rue du Bourno 74 420 BOËGE
Tél.: 04 50 94 39 01

INFIRMIERS

Cabinet infirmier

40 rue de la Menoge 74 420 BOËGE
Tél.: 04 50 39 12 22

KINÉSITHÉRAPEUTES

Cabinet de kinésithérapie des Habères
6 place des Habères 74 420 HABERE-POCHE
Tél.: 04 50 39 56 68

Guidez Defossez Laurence

438 rue de la Vallée Verte 74 420 BOËGE
Tél.: 06 12 04 78 49

Dubeaurepaire Ponchel Lydie

438 rue de la Vallée Verte 74 420 BOËGE
Tél.: 07 78 29 63 28

Fallon Sarah

1 679 route de l'Espérance
74 420 BURDIGNIN
Tél.: 06 51 23 41 06

Viel Pollano Mylène

Cabinet médical des Brasses
24 route de la Vallée Verte 74 250 BOGÈVE
Tél.: 04 50 50 02 13

OSTÉOPATHES

Guillemin Élodie

91 route des Charrières 74 420 VILLARD
Tél.: 06 31 07 91 75

Guinand Matthieu

438 rue de la Vallée Verte 74 420 BOËGE
Tél.: 04 50 31 00 82

Périalat Mickaël

723 route des Crozats 74 420 VILLARD
Tél.: 07 86 75 90 23

Sina Sokhan Sanj

Le Pessey 24 allée des chalets
74 420 HABÈRE-LULLIN
Tél.: 04 50 35 62 48

Viel Jérôme

Cabinet médical des Brasses
24 route de la Vallée Verte 74 250 BOGÈVE
Tél.: 07 83 28 28 20

PHARMACIE

Pharmacie de la Vallée Verte

43 place des Marronniers 74 420 BOËGE
Tél.: 04 50 39 10 08

SAGE FEMME

Van Coppenolle Magali

438 rue de la Vallée Verte 74 420 BOËGE -
Tél.: 06 70 63 01 12

ORTHOPHONISTES

Landes Sophie

40 rue de la Menoge 74 420 BOËGE
Tél.: 04 50 36 09 55

Davat Héloïse

Cabinet médical des Brasses
24 route de la Vallée Verte, 74 250 BOGÈVE
Tél.: 07 72 21 79 32

PODOLOGUE

Ducrocq Carole

215 route de la Vallée Verte 74 420 BOËGE
Tél.: 06 80 66 06 48

VÉTÉRINAIRES

VET VALLEE VERTE

Sophie GHADAT Valérie BURNET
462, rue de la Vallée Verte 74 420 BOEGE
Tél.: 04 50 31 15 27

merci

Un grand merci
à Dominique Pellet,
assistante sociale
pour la Vallée Verte,
qui a fait valoir ses droits
à une retraite bien méritée.

